

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

Du JEUDI 6 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze

Le 6 octobre

Le **Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la présidence

de **Monsieur Jacques MENUT, Maire**

Date de convocation : 29 septembre 2011

PRESENTS :

Maires Délégués : M. ARNAUDINAUD J.P., M. POINTET J.CL.,

CONSEILLERS MUNICIPAUX : BONNET J.CL., VIAUD A., MAILLETAS A., Mme GRANGE A., MM BONNEAU G. DELAVIE J., de GILBERT F., ESPAGNET E., Mme OUARY F., MM BENOIT-BARNE L., NEIGE P., Mmes DUMON I., SHARPE S., VOINEAU R., MM TALON J.P., DUVAL J., PEYRONT M., DUBET G.

ABSENTS EXCUSES :

Mme DALY M. donne procuration à M MENUT J., M GOBIN J. donne procuration à M POINTET J.C.

VOIX CONSULTATIVES PRÉSENTES : PEILLET F., DUVAL S.

VOIX CONSULTATIVES EXCUSÉES : FAUVEL M.C., GAUTRIAS J., GERON N., VILMIN J.

SECRETAIRE : BONNEAU G.

.....

QUESTION 1 : AUTORISATION DE DÉPENSES AVEC LA CARTE BANCAIRE

Suite à la délibération de principe prise le 31/05/2011, le maire indique que la banque BNP PARIBAS a pu octroyer au maire une carte bancaire pour faciliter certaines dépenses.

Le Conseil municipal doit approuver le détail des dépenses autorisées. Ces dernières ont été validées par la trésorière.

VOTE à l'unanimité

QUESTION 2 : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE A ESTER DEVANT LA CAA DE BORDEAUX

Le maire fait part aux élus que le jugement au tribunal administratif pour l'affaire relative aux recours contre des arrêtés de circulation et stationnement a fait l'objet d'un appel auprès de la Cour d'Appel Administrative. Une délibération doit autoriser le maire à ester devant cette cour et a fortiori l'avocat qui suit cette affaire. FORAGE ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX.

VOTE à l'unanimité

QUESTION 3 : DÉCISIONS MODIFICATIVES

Des comptes budgétaires doivent être modifiés pour valider dépenses et recettes d'ici fin décembre. M.DELAVIE présente les propositions de décisions modificatives.

VOTE à l'unanimité

QUESTION 4 : FORMATION DU PERSONNEL MUNICIPAL

Le maire indique qu'il a reçu du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique territoriale) un appel pour la défense du droit à la formation professionnelle dans la fonction publique.

Le CNFPT demande ainsi que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée par la collectivité au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle, de leurs agents.

VOTE à l'unanimité

QUESTION 5 : DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ

La loi du 11 février 2007 et l'arrêté du 21 mars 2007 obligent les collectivités à rédiger un diagnostic accessibilité. Ce diagnostic devait être réalisé avant le 31 décembre 2010. Le maire demande à l'assemblée de prendre note qu'un cabinet doit être consulté pour faire ce document.

Vote à l'unanimité

QUESTION 6 : REGIME INDEMNITAIRE

Un agent administratif a été affecté aux services techniques. Le régime indemnitaire doit être créé pour cette catégorie d'emploi.

Vote à l'unanimité

QUESTION 7 : TRANSFORMATION D'UN POSTE DE 28 H à 35 HEURES

Le poste qui était occupé par l'agent muté aux services techniques est un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe. Pour remplacer cet agent, il convient de transformer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 28 h (ce poste est actuellement vacant au tableau des effectifs) en poste d'adjoint administratif de 2ème classe à 35 h en vue de pourvoir le poste de la comptabilité.

Vote à l'unanimité

QUESTION 8 : CESSION DE TERRAIN A LA SOCIÉTÉ KSB

Le maire indique que la société KSB – zone industrielle de Gagnaire Fonsèche à la ROCHE- CHALAIS a fait part de son intention d'acquérir une partie de la parcelle 151 section AK lieu-dit Gagnaire en vue d'y effectuer des travaux de création d'une citerne de confinement des eaux d'incendie.

La superficie est de 878 m², le prix du terrain agricole à la date de la demande est de 0,421 €/m².

Vote à l'unanimité

QUESTION 9 : MAISON DU SQUARE

M. le maire délégué fait part au conseil de l'avancement des travaux :

- carrelage de sol terminé (entreprise Lannet),
- Plâtrerie, cloisons et plafonds terminés et poncés par les services techniques de SMR
- Peintures intérieures en cours (services techniques SMR)
- Maçonnerie : le trottoir est coulé, les écoulements d'eaux usées et pluviales sont en place. Les enduits extérieurs seront entrepris à partir du 10 octobre 2011.

Concernant les avenants de travaux et lots à attribuer :

- L'avenant n° 1 du lot électricité (lot n° 4) est validé pour 753,05 euros TTC. (table de cuisson, hotte aspirante, détendeur gaz, prise de courant supplémentaire chambre, coffret technique compteur). Validé lors du précédent conseil.
- Attribution du lot 6B : fourniture de meubles et accessoires divers avec pose (placard chambres et cuisine). Le lot n°6 était infructueux le 21 juin 2010. Un appel à concurrence a été fait par affichage entre le 10 et le 20 septembre 2011. Le lot est attribué à l'entreprise Fabrice Sicaire pour un montant de 6 026,95 euros TTC. Vote à l'unanimité

QUESTION 10 : AMÉNAGEMENT DU BOURG

Suite à l'ouverture des plis du 29 septembre 2011 et les réunions de commission du 06 octobre, M. le Maire propose au conseil municipal l'attribution du marché à l'entreprise CMR pour un montant de 367 745,60 euros HT pour les deux tranches de travaux.

Vote à l'unanimité

QUESTION 11 : LICENCE IV

Une réponse du procureur de la république est attendue concernant la possibilité d'attribution de la licence IV à une association de SMR à titre permanent.

En attendant cette réponse, la licence IV sera mise en vente en ligne à son prix d'achat en 2008 (4 500 euros).

Questions diverses

- Foyer rural SMR :

- Travaux obligatoires suite à la visite de la commission de sécurité. Devis électricien pour 1243 euros TTC,
- Travaux suite à vandalisme, devis de grilles de défense pour 679,72 euros HT,
- Fourniture d'un micro HF pour 309,25 euros TTC.

M. Pointet propose le remplacement d'une porte battante entre cuisine et salle, par une porte à glissière à rappel automatique (porte coupe-feu autorisée par la commission de sécurité) pour 700 euros HT.

Un avis devra être donné par la commission de l'accessibilité (M. Sicre) avant remplacement.